

Date : 11 février 2019

Communiqué de presse

Une procédure dématérialisée pour les demandes d'enregistrement des certifications, diplômes, titres et habilitations

Depuis quelques jours, une procédure 100% dématérialisée a été lancée par France compétences, pour les demandes d'enregistrement des certifications, diplômes, titres et habilitations professionnelles au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et au Répertoire spécifique (RS), ce dernier remplaçant l'ancien « Inventaire ».

Cette téléprocédure devra permettre à la fois de simplifier le dépôt des dossiers pour les demandeurs mais aussi de mieux tracer les différentes étapes de l'instruction des dossiers effectuée par France compétences.

Le lancement de cette téléprocédure constitue la 1^{ère} étape de la démarche de modernisation et de refonte du système de certification français. Elle sera suivie par la publication, mi 2019, d'un nouveau site public qui se veut plus ergonomique et plus fonctionnel. L'objectif visé : rendre davantage accessible et lisible l'offre de certifications afin de garantir leur pertinence et leur adéquation avec les besoins de l'économie.

Les demandes se font exclusivement par le biais de la téléprocédure en suivant les dispositions de l'arrêté du 4 janvier 2019 fixant les informations permettant l'enregistrement d'une certification professionnelle ou d'une habilitation dans les répertoires nationaux au titre des procédures prévues aux articles L. 6113-5 et L. 6113-6 du code du travail.

Pour consulter l'espace web dédié aux certifications professionnelles cliquez [ici](#).

Créée par [la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 \(art. 36\)](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Contact presse

Emilia MOLDOVAN

presse@francecompetences.fr / 01 81 69 01 52

Consultez notre site internet directement sur : www.francecompetences.fr